



**Sainte-Martine**  
Entre terres et rivières

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

**Dépôt du rôle général de perception de la taxe foncière sur les divers types d'immeubles pour l'année 2022**

**Avis public est donné de ce qui suit :**

Le rôle général de perception des taxes municipales pour l'exercice financier 2022 est complété et déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière situé au 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture régulières. Dû à la COVID-19 nous recommandons de prendre rendez-vous avant de vous présenter à la Municipalité.

L'expédition des comptes de taxes aura lieu dans le délai imparti par la loi.

Ce rôle général comprend toutes les taxes foncières sur les divers types d'immeubles et les compensations imposées et à prélever pour l'année 2022.

Le premier versement des taxes foncières est payable le ou avant le 14 mars 2022, le deuxième versement, le ou avant le 14 juin 2022 et le troisième versement, le ou avant le 14 septembre 2022.

Donné à Sainte-Martine, ce 2 février 2022

Hélène Hamelin  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

